

## Luttons !

De cette année écoulée on retiendra le vent de liberté qui a soufflé dans les pays arabes, de la révolution de jasmin en Tunisie à la chute du régime de Kadhafi en Lybie, sans omettre la révolution Egyptienne, et ce sur fond d'une crise économique mondiale dont on nous rebat les oreilles quotidiennement, crise qui aurait pour effet d'anesthésier tous mouvements revendicatifs. Ces soulèvements des populations contre un pouvoir autoritaire et inégalitaire sont autant de messages d'espoir quant à la capacité des peuples à refuser la misère, l'injustice et à lutter pour un respect des droits les plus fondamentaux de l'être humain.

Lutter, c'est le mot qui ne doit pas quitter nos esprits pour cette nouvelle année, lutter afin que le salarié, sacrifié sous l'autel des marchés financiers retrouve une dignité dans l'exercice de son métier, lutter encore et toujours pour stopper le démantèlement du service public et créer des postes pour lui redonner tout son sens.

Dans l'éducation, luttons encore contre la ponction de 153 postes d'enseignants dans le premier degré pour la rentrée 2012 dans notre Académie ( pour rappel c'était 40 l'an passé, ce qui avait eu pour conséquence un retrait de 16 postes dans notre département)... Dans le secondaire ce sont 260 équivalents temps pleins qui sont annoncés en retrait pour l'académie!

Dès à présent refusons cette logique purement comptable et mobilisons nous afin de maintenir une qualité de service public d'éducation pour la réussite de tous

« Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui, coopère avec lui. » Martin Luther King



Le 12 janvier 2012  
Olivier Chabanal

## Exiger un autre budget pour l'école

16 décembre 2011, veille de vacances, premier Comité Technique Ministériel après les élections professionnelles d'octobre. Les documents de travail n'ont été remis que la veille, sans doute pour inaugurer les nouvelles méthodes inspirées de la «renovation du dialogue social»: une marque de respect et de reconnaissance de la représentation des salariés du ministère de l'éducation. Les fédérations de l'éducation FSU, CGT, Cfdt, Unsa ont quitté la séance non sans avoir rappelé leur engagement pour l'école.

Parmi les documents récupérés, la répartition des 5700 postes supprimés votés par une majorité de députés. Pour l'académie de Grenoble, ce sont 153 postes qui sont supprimés! Au plus loin que remontent nos archives, nous n'avons trouvé trace d'une telle dotation. En l'état, cette dotation va être répartie entre les 5 départements de l'académie. Selon les documents préparatoires au groupe de travail acadé-  
miqu

tu enseignes  
il enseigne  
nous enseignons  
vous enseignez  
ils suppriment!

miqu du 6 janvier, l'académie voit ses effectifs progresser de 908 élèves; dans le même temps le rectorat a estimé une baisse de 66 élèves pour le département de l'Ardèche. **Dans ce contexte, rien de bon n'est à attendre. Dans les écoles qui attendent des élèves supplémentaires, les ouvertures de classes seront impossibles et la scolarisation des moins de trois ans va poursuivre sa mort lente. La mise en œuvre de cette politique laissera des élèves en difficultés sans aide spécialisée, des classes sans remplaçants, et généralement des classes encore plus chargées.** Le recours à des contractuels, enseignants précaires, déjà utilisés dans

quelques départements, pourrait faire son apparition. Cette situation est dévastatrice pour les élèves et leurs enseignants.

**Dans ses conditions, puisque la loi prévoit l'alarme sociale pour le premier degré, le SNUipp-FSU sonne l'alerte! Comme dans tous les départements, le SNUipp de l'Ardèche a déposé «l'alarme sociale» afin d'ouvrir, au plus tôt,**

**avec l'administration départementale, des discussions sur les besoins en postes du département afin que toutes les écoles publiques disposent des moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves. Ces initiatives dans les départements sont relayées au plan national afin de construire un mouvement unitaire (grève, manifestation) avec les autres organisations syndicales et l'ensemble des partenaires de l'école. Dès début 2012, il faut exiger une autre politique pour l'école!**

André HAZEBROUCQ  
Pages ardéchoises n°68

## Environnements Numériques de Travail ou ENT : QUE CACHE LE PAQUET SOUS SON JOLI RUBAN ?

Gilles Petrod & Jacky Mabilon

L'actualité du mois de décembre était entièrement tournée vers la réforme de l'évaluation des enseignants (voir l'article du SNES sur le site de la FSU 07) et les autres attaques contre la fonction publique. Au moment de la rédaction de l'article, le décret n'était toujours pas retiré à la veille de la grève. Néanmoins, la section départementale SNES de l'Ardèche a aussi débuté un autre travail sur les Environnements Numériques de Travail (ENT) et en particulier sur le cahier de texte numérique, obligatoire depuis cette rentrée dans les collèges et les lycées.

La plupart des établissements fonctionnent avec un ENT aux fonctions multiples et souvent mal connues des enseignants et des parents d'élèves. En effet, que l'établissement fonctionne sous Sconet ou Pronotes, **ces ENT mêlent des données** qui sont parfois accessibles à tous, sous condition d'un mot de passe : **cahier de texte, appel, relevé de notes, bulletins**. Ils sont aussi utilisés pour la gestion de l'établissement puisque les **informations collectées lors de l'inscription des élèves** sont intégrées dans les ENT, **parfois sans que les parents en aient connaissance.**

**Loin d'être transparente, l'utilisation des ENT fait craindre plusieurs dérives.**

**Le premier problème concerne le choix de l'ENT.** En Ardèche, les établissements utilisent souvent Sconet, l'ENT gratuit « officiel » de l'Éducation Nationale, d'autres ont choisi Telescol pour les notes, et le cahier de texte Lemaitre, gratuits, en plus de Sconet. Le secteur privé se fait une part belle avec Pronote ou Campus : l'utilisation des deniers publics devient alors contestable, d'autant que les CA ne sont pas toujours bien informés de ce qu'ils valident comme achat ou convention.

**Le second concerne le droit des élèves puisqu'un ENT sert à la fois comme « base élèves », de calendrier scolaire, pour la gestion financière, le contrôle des absences, l'affichage des notes etc....** On peut vanter la bascule et les extractions faciles des données entre l'école, le collège, le lycée, le post-bac, jusqu'à sortir du milieu scolaire pour aller vers les missions locales, pour les élèves décrocheurs. La question est donc de savoir comment sont verrouillés les logiciels, protégées et conservées les données: si les données « élèves » des écoles sont supprimées dès le passage au collège, elles peuvent rester archivées pendant 15 ans, délai « raisonnable » validé par le Conseil d'État. Que dire du Livret Hirsch, auquel serait intégré le LPC 3ème, qui a, potentiellement, une durée d'existence de ... 42 ans + la scolarité ! Cette banalisation du traitement des données personnelles est-elle démocratiquement acceptable?

**Une autre dérive concerne les parents.** Ceux-ci se sentent rassurés (contrôle des devoirs et des notes...), mais **cette nouvelle manière de s'impliquer dans l'école est biaisée, puisque basée avant tout sur la méfiance et la surveillance à distance des enfants et des enseignants.** De plus, aucune réflexion n'a été menée par l'institution. Qui sont les parents intéressés ? Que faire de la fracture numérique ? Quel est le niveau d'équipement des familles ? Quelle prise en compte des conflits d'usage et des choix éducatifs des familles dans ce domaine ?

Quelles perspectives pour la construction d'une relation éducative de confiance dans un système de « flicage en temps réel » des jeunes ? **Aucun système de code d'accès par identifiant n'est acceptable s'il ne différencie pas celui de chacun des parents, et de chaque enfant d'une fratrie. La dernière dérive concerne les enseignants. Elle est multiforme.**

En dehors des aspects matériels (manque de postes sur le lieu de travail ...) se pose la **questions majeure du changement de nature des relations de travail: individualisation de la relation avec l'administration, alors que se profile l'évaluation par les hiérarchies locales,** fracture des solidarités, qui n'est pas sans enjeu syndical, glissement d'une part importante de la charge de travail sur le domicile, transfert de charges (comme l'impression des documents), sans compter la mise en place, pourtant très encadrée par la CNIL, d'une communication directe avec des élèves mineurs (par blog, mail, réseaux sociaux...), impossible sans accord écrit des parents. Ce dernier point est très délicat puisque l'enseignant est responsable des propos tenus par ses élèves sur un blog créé à son initiative !

Si le **problème des droits d'auteurs est réel**, ils ne protègent pas les cours, jugés moins aboutis qu'un ouvrage. En tant que tel, le cours reste la propriété de l'employeur. Pour autant, leur **publication sur internet pose problème** : qui peut se dire à l'abri dans ce domaine ? Quel enseignant est sûr de ne jamais utiliser et donc publier une œuvre protégée ? C'est le chef d'établissement qui a alors la responsabilité, en tant que directeur de publication, de protéger les écrits des enseignants. Quelle protection en « milieu ouvert » ? Aucune.

**La question des données personnelles accumulées reste problématique** : tout détenteur de fichiers doit faire une déclaration normale et simplifiée ou une déclaration de conformité à la CNIL et personne n'est couvert par l'autorité de tutelle, ministère ou chef de service. **L'enseignant détenteur d'un fichier** (les données personnelles de la classe dont vous êtes professeur principal par exemple) **est sous-traitant et donc responsable.**

**Les ENT sont loin d'être seulement un outil de modernisation des pratiques; ils initient surtout une autre manière de travailler, en classe ou seul devant son écran. C'est un autre rapport à l'école qui se crée avec les parents et les élèves. Mais c'est surtout un problème en terme de fichage de données concernant la vie publique et privée des élèves et des enseignants.**